



CSAD du 17/03/2023
Département de l'Hérault
Compte-rendu du SNALC

➤ **Présents :**

M. Mauny (IA-DASEN), M. Raymond (IA-DAASEN), Mme Gerones-Troadec (IA-DAASEN), Mme Masneuf (SG-DSDEN 34), M. Munier (SME 1er degré et collèges), M. Capdeville (SME)

OS : FO, FSU, SNALC, Sud Education, UNSA.

➤ **Déclarations liminaires :** FO / FSU / SNALC / UNSA.

Sont abordés les thèmes suivants :

- Les retraites et l'usage du 49.3 ;
- Les épreuves du baccalauréat dans quelques jours ;
- La carte scolaire du 2nd degré et les impacts sur les postes en technologie ;
- La qualité des discussions du groupe de travail qui s'est tenu et a permis des améliorations.

1ER THEME ABORDE (CARTE SCOLAIRE 2ND DEGRE)

✚ Présentation de l'administration

M. le DASEN indique qu'un dialogue a été engagé avec les établissements et la situation de la carte scolaire est dynamique : elle évolue de jour en jour. Il remercie les syndicats pour leurs propositions. Le travail se poursuit jusqu'à la rentrée prochaine. Les OS seront informées des ajustements.

Le solde de postes proposé sera positif : +4. Il y a 30 postes fermés (dont 26 vacants) pour 34 créés. Les BMP diminuent. Au total, il existe dans le département 4.26% de postes partagés (stabilisation du pourcentage par rapport à l'an dernier).

Une nouvelle sectorisation est envisagée vers Frédéric Bazille au lieu de St Clément de Rivière pour certaines communes. Certains points se dessinent : il est envisagé une double sectorisation. Les parents souhaitent un transport dédié. Il y a actuellement des travaux sur la ligne du tramway mais il reste des incertitudes sur les temps de trajets.

✚ Ce qui a été discuté avec les OS

En technologie, seuls 2 postes occupés sont supprimés et les personnels ont été contactés pour les mesures de carte.

✚ Ce qu'en pense le SNALC

L'administration tente de minimiser l'impact RH de la mesure annoncée via les médias. Il n'en demeure pas moins qu'elle est dramatique à la fois pour les personnels et les élèves. Le total des postes fermés en technologie sur le département est de -13. Certains postes ont pu être sauvés cette année mais sont fragilisés (importants compléments de service) ; rien ne garantit leur pérennité à moyen terme.

Le **SNALC** a proposé la création de 3 postes supplémentaires à Port Marianne (lettres modernes ; éducation musicale ; arts plastiques) qui seront à complément de service pour 2023-24 mais pleins ensuite et permettront d'installer l'équipe dans ce nouveau collège.

=> Elles sont actées en lettres modernes et en éducation musicale.

En Arts plastiques, la demande de création est reportée à l'an prochain car ce sera un poste fléché avec DNL espagnol.

Par ailleurs, une unité pédagogique spécifique (SPEA au mouvement) est actée dans cet établissement.

La création de postes a été demandée quand des BMP importants sont présents. Certains de ces BMP sont scindés en 2 blocs en prévision d'accueil de stagiaire.

Suite aux demandes des OS, sont créés :

- Un poste d'EPS à Jacou (avec complément de service) ;
- Un poste lettres modernes à la Dullague - Béziers.
- Un poste de mathématiques à St Clément de Rivière.

L'amélioration de certains appariements de compléments de service afin d'améliorer les conditions de travail des collègues (rapprochement de leur domicile par exemple) a été discutée.

Ce qu'en pense le SNALC

La création de postes sur BMP importants n'est pas toujours actée : elle est, en général, étudiée si le besoin est au moins de 18h et quand il n'y a pas de temps partiels dans l'équipe de la discipline afin de rester sur un poste plein pérenne. Néanmoins, pour le SNALC, des créations sur des blocs de moyens importants pourraient être réalisées afin de stabiliser les collègues sur des postes. Par ailleurs, le gel de postes réservés stagiaire ne doit pas se faire au prix d'une absence de création pour un titulaire.

Concernant les compléments de service, l'administration reste à l'écoute des demandes d'amélioration, dans la mesure où des possibilités sont bien présentes et cohérentes. Ceux-ci peuvent se faire au plus près de l'établissement d'origine ou du domicile de l'agent s'il n'est pas éloigné de l'établissement d'origine.

Des bilingues allemand, y compris de continuité, voient leur horaire très réduit (1h30 en 6^{ème} à St André de Sangonis par exemple). L'administration parle d'une "logique de sursis" pour maintenir la bilingue (ouverture au 1er degré / réduction des heures pour de petits effectifs mais pas de regroupements de niveaux dans le cas présent). L'allemand ne serait pas supprimé mais il est envisagé une transformation de bilingue en LV2 dans cet établissement.

Ce qu'en pense le SNALC

L'absence de fléchage de ces heures a un effet néfaste : on rogne sur les horaires de ces bilingues sous prétexte d'effectifs peu fournis. Mais peut-on mettre l'étiquette bilingue lorsqu'on ne garantit pas un horaire minimum à cette langue ? Le passage en LV2 est-il pertinent lorsque les enfants ont suivi une LV1 allemand à l'école primaire.

VOTE : CONTRE → unanime

Pour information :

- des écoles sont sorties de la circonscription de Montpellier ouest ce qui entraîne un transfert de poste PSYEN vers la circonscription de St Jean de Védas.
- Il a été acté des implantations ULIS sur les collèges de Florensac, Castries et Port Marianne pour la prochaine rentrée.

QUESTIONS DIVERSES

📌 Questions du SNALC

• **Question 1** → Le "Pacte" prévoit, sur la base du volontariat, que des enseignants du premier degré pourront réaliser une heure par semaine d'approfondissement en français ou en mathématiques au collège, aux élèves de 6e. Mais la contrepartie, à savoir la suppression d'une heure de technologie, a été supprimé systématiquement, sans tenir compte de l'existence d'éventuels volontaires.

Qu'advient-il de ces heures s'il n'y a pas de volontaire du premier degré dans un collège ? Certains établissements ont dû revoir les aménagements pédagogiques (dédoublé en Français par ex) pour rentrer dans la dotation. Les dédoublements de classes ainsi supprimés pourront-ils être restaurés ?

Réponse 1

Les heures ne sont pas perdues pour les élèves dans leur EDT. Le besoin de professeurs des écoles est faible. L'administration est dans le repérage. Les volontaires pourront venir hors temps de travail et pendant le temps de travail (si échanges de service entre le 1er et 2nd degré mais cela nécessite une proximité école / collège). Aucune heure affectée à des dotations collège ne sera utilisée pour les heures réalisées par le 1er degré.

Concernant les dédoublements impactés, cela pourrait être regardé au cas par cas.

Le DASEN confirme la suppression de la technologie en 6ème, les textes sont à venir. Les professeurs de technologie peuvent néanmoins intervenir en EIS en 6ème.

• **Question 2** → Le décret de décembre 2022 autorisant le versement de la prime REP/REP+ aux AED et AESH devait rendre effectif son versement au 31 janvier 2023. Or il semble qu'elle n'est toujours pas attribuée partout. Mme la Rectrice s'est engagée en CSA académique à ce que cette prime soit versée sur la paie d'avril au plus tard.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi la mise en application du décret de décembre a pris tant de retard dans notre département ? et nous confirmer la date effective de mise en paiement dans l'Hérault ?

Réponse 2

Mme la SG répond que la mise en paiement pour les AED sera sur paye de mars ou avril. Pour les AESH, le repérage des lieux d'exercice est nécessaire car cela dépend de leur EDT (ils peuvent intervenir sur plusieurs établissements) et le versement interviendra entre mars et mai. Ces paiements seront à effet rétro-actif au 1er janvier 2023.

• **Question 3** → Une délégation du collège La Dullague a été reçue concernant les difficultés de cet établissement, eût égard aux particularités de son public. Les équipes demandent un classement Rep voire Rep+, afin que les moyens qui sont attribués à ce collège soient en meilleure adéquation avec le faible IPS des familles entre autre.

En attendant la refonte de la cartographie Rep/Rep+, un accompagnement particulier peut-il être envisagé par l'administration dès la rentrée 2023 ?

Réponse 3

La situation est regardée. Il n'est pas possible de déclencher de primes pour les personnels mais il pourrait y avoir un accompagnement en HSA par exemple. Ce sera aussi le cas à Lucie Aubrac. Concernant la stabilisation à 25 élèves par classe, cela est compliqué pour le moment. Avec la création de Maraussan, il y aura peut-être plus de possibilités. Dans l'immédiat, ce n'est pas possible, malgré la volonté de la DSDEN.

Il sera apporté une attention particulière sur la sectorisation de Maraussan.

Question 4 → Les effectifs sur les collèges des Aiguères / Gérard Philipe / Port Marianne sont-ils stabilisés ?

• **Réponse 4**

Ce n'est pas le cas. Pour les Aiguères, 7 à 9 classes devraient être fermées. Il y a 5 divisions déjà de fermées depuis l'an dernier mais ce n'est pas terminé.

Sur Gérard Philipe, il y a eu beaucoup de demandes de dérogations accordées mais il y aura un regard plus attentif cette année. M. Le DASEN précise qu'au niveau du TA, la décision peut être cassée si la capacité d'accueil n'est pas atteinte sur le collège demandé par dérogation. Néanmoins, il y aura une vigilance sur la question afin de ne pas affecter la structure de l'établissement.

Question 5 → De quelle manière l'enseignement des LCA est-il dispensé sur les communes d'Agde et de La Grande Motte ? Y a-t-il une stabilité des effectifs d'élèves ?

Réponse 5

Il y a de moins en moins d'élèves. Le constat est réel et les mesures ont été prises (suppression des postes LC).

 **Ce qu'en pense le SNALC**

L'absence de chaire sur ces communes met à mal les LCA dans les collèges concernés. Il est à craindre une disparition de cet enseignement dans un délai court.

CSASD Repli du 20 mars

En introduction, l'administration a rappelé la qualité des échanges avec les OS et les aménagements consentis par rapport à son projet, mais aucune modification n'a été proposée suite au votre unanime de vendredi.

Nouveau vote : CONTRE (à l'unanimité encore)

Pour terminer, le **SNALC** a alerté l'administration sur l'inquiétude grandissante autour de la sectorisation de Lavérune, avec des temps de transport amenés à augmenter, et des 5^e qui auront eu deux rentrées successives dans 2 établissements différents.

L'administration a indiqué être attentive à la problématique mais l'aborder sous l'angle de la gestion des flux. Elle a néanmoins garanti que les 3^e ne seraient pas impactés et finiraient leurs années en collège sans changer d'établissement et que la question des transports amènerait une réflexion approfondie, en collaboration avec le département. Une réunion sur le sujet se tiendra d'ailleurs à la fin du mois.

Les élues du SNALC

